



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe



CANBT EAUX USEES – Assainissement

2022

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL	3
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	4
LES CHIFFRES CLES	5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	7
LE CONTRAT	10
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	11
Les avenants du contrat	11
Les conventions du contrat	11
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	12
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES	13
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT	13
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE	14
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	15
LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)	17
LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.	19
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	21
LE PATRIMOINE DE SERVICE	22
VOTRE PATRIMOINE	23
LE RESEAU	23
Répartition par matériau	23
Répartition par diamètre	23
LE SERVICE AUX USAGERS	24
VOS BRANCHEMENTS	25
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	25
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS.	25
TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2023 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3	26
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	27
LE TRAITEMENT	28
Charge hydraulique	28
Charge polluante	28
Les volumes (en m3)	29
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	29
Les boues et les sous-produits	29
Production de boues (en tMS)	29
LA QUALITE DU TRAITEMENT	30
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP	31
Nombre de bilans journaliers réalisés	31
Conformité des stations d'épurations	31
Conclusion	31
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	32
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	33
Qualité des rejets	33
Performance de réseau	34

Service à l'utilisateur	35
LES INTERVENTIONS REALISEES	36
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	37
Les opérations d'hydrocurage du réseau	37
Les passages caméra.....	37
Bilans des interventions d'exploitations.....	37
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	37
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	39
LE CARE.....	42
LE CARE.....	43
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	44
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	44
ANNEXES.....	48
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	49
ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....	50
Attestation Dommmages aux Biens.....	50
Responsabilité civile.....	51
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	52
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	56
Attestation Tous risques chantiers.....	57
LE PATRIMOINE DE SERVICE	58
LES INSTALLATIONS.....	59
LE RESEAU.....	59
CONSOMMATION D'ENERGIE	61
LE SERVICE AUX USAGERS	62
LA GESTION CLIENTELE	63
LA FACTURE 120 M³.....	64
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³	66
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	68
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :.....	69
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	73
LES INTERVENTIONS REALISEES	75
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	76
Les opérations d'hydrocurage du réseau	76
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	77
Les interventions de maintenance 2ème niveau	77
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	78
LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT	78
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	80
SYNTHESE BILANS 24 H.....	80
LE GLOSSAIRE.....	81
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	87

EDITORIAL



Monsieur le Président,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Celui-ci comporte l'ensemble des éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble. Saur a toujours apporté une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité.

Vous le savez, notre Groupe s'est profondément transformé guidé par une raison d'être forte : agir, fédérer et militer afin de redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite. Cet engagement, nous lui donnons corps chaque jour à vos côtés, pour réaliser ensemble la transition hydrique de nos territoires. La sécheresse et le stress hydrique que nous avons connus en 2022 nous y enjoignent, plus que jamais.

Le Plan Eau annoncé le 30 mars par le Président de la République puis détaillé par le gouvernement en 53 mesures, est la première traduction politique ambitieuse de cet impératif de transition hydrique. Mais il ne réussira que si des actions concrètes et adaptées aux enjeux locaux lui emboîtent le pas sur le terrain. Le Groupe Saur s'inscrit à vos côtés pour vous proposer des solutions concrètes, adaptées à vos enjeux locaux pour réussir la transition hydrique de votre territoire.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de la ressource et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur. A titre d'exemple, l'un des indicateurs que nous pilotons au quotidien et que nous avons choisi de publier en toute transparence est le nombre de mètres cubes d'eau économisés. En 2023, avec vous, nous déploierons également de nouveaux dispositifs permettant d'alimenter nos stations grâce à de l'énergie renouvelable. Ensemble, nous prenons le chemin vers une alimentation en eau et un traitement des eaux usées responsables et durables.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire et pour faire avancer la préservation de la ressource en eau.

Patrick Blethon

Président Exécutif de Saur

Etabli par le CPO : le 08/12/2023

Approuvé par la Direction Territoriale Antilles : le 09/12/2023



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES



60 754 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

738 branchements raccordés

Prix de l'assainissement **2,12** € TTC / m³

Au 1er janvier 2023 pour une facture de 120 m³



8.715 kmL de réseau dont :

42 ml hydrocurés avec le camion

5 interventions de débouchage

3 Postes de relèvement

1 station d'épuration

1 800 eq/hab.

Boues évacuées : **8.21 tMS**

100% des bilans réalisés sont conformes.

102 539 m³ épurés



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2021	2022	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	105 393	60 754	-42%
Volumes épurés (m ³)	128 071	102 539	-20%
Nombre de branchement raccordés	770	738	-4%
Linéaire de réseau total (kML)	7.849	8.715	11%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	2 512	42	-98%
Nombre d'interventions de débouchage	2	5	150%
Quantité de boues évacuées	9.6	8.21	-14%
Taux de conformités des bilans réalisés	100%	100%	0%
Prix de l'eau	2.06 €	2.12 €	3%



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

6 mai 2022 : service de notifications client



#LASAURMINFORME
#DIFFUSIONPARCOMMUNE



Le service client de la SAUR évolue!
Adhérez à notre service de notifications client!

Envoyez "Je m'inscris" au 0690 29 39 15



Chez la SAUR Guadeloupe, nous sommes aussi attentifs à la maintenance des réseaux d'eau qu'à l'intérêt de nos abonnés. Aussi, nous tentons chaque jour d'améliorer leur expérience.

Notre service client évolue !

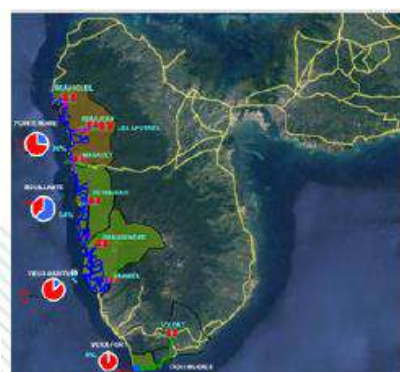
Adhérez à notre service de notifications client pour être informés des travaux, incidents et perturbations sur le réseau d'eau !

Votre numéro de téléphone sera utilisé exclusivement pour vous envoyer des informations relatives à la SAUR via WhatsApp, dans la mesure où vous y avez explicitement consenti.

16 septembre : tempête Fiona

Dans la nuit du 16 au 17 septembre, la Guadeloupe a été sévèrement touchée par la tempête Fiona. La Saur, opérateur réseau sur les territoires de Bouillante, Pointe-Noire, Vieux-Fort et Vieux-Habitants a quant à elle essuyé de lourdes pertes. 11 982 abonnés se sont retrouvés sans eau. Face à l'urgence de la situation, la cellule de crise de la société a été activée. Près d'une trentaine d'agents, ont été mobilisés afin de mettre en œuvre les réparations nécessaires pour la remise en service du réseau dans les meilleurs délais.

De lourds dégâts sont constatés sur les réseaux AEP et EU.



19.09.22

33% des abonnés sont alimentés en eau potable, soit 3 948 sur les 11 982 que compte la Saur. 8 034 abonnés ne sont pas alimentés.

De nombreuses avaries sont mises à jour sur le réseau. Les perturbations et coupures persistent sur plusieurs secteurs. Vieux-Fort reste la commune la plus impactée avec la rupture d'une canalisation majeure, dans la rivière de Grande-Anse à Trois-Rivières, qui ne permet plus d'alimenter l'usine de production.



Poste de relevage envahi par les eaux de la ravine sortie de son lit.

Les murs de la station d'épuration du Bouchu n'ont pas résisté à la force des eaux. Ils se sont écroulés, occasionnant dans leur chute des dommages au stock de pièces détachées dédiées à la maintenance et à la pérennité des ouvrages sur le territoire. La décrue de la rivière a en outre laissé place à près de 80 cm de boue au niveau des parties électriques de la STEP

Concernant l'assainissement de Pointe-Noire :

- PR BRANTON : 1 pompe HS sur les 2
- PR CAILLOUX : 1 pompe HS sur les 2
- PR CAR LES PLAINES : HS
- STEP LES PLAINES : plus de communication et donc plus de remontée en supervision



Les équipes de la SAUR, en collaboration avec les Collectivités, ont mis plusieurs jours à rétablir la situation



Interventions de nuit pour réparations d'urgence

1 octobre 2022

Au lendemain du passage de la tempête Fiona, la Guadeloupe s'est réveillée meurtrie. Le réseau de la Saur a été mis à mal, occasionnant une longue période sans eau potable pour les usagers. Pendant cette période éprouvante, vous avez fait montre d'une grande capacité de résilience. Vous avez partagé vos réflexions, vos agacements ou vos colères mais surtout vous avez su par vos messages témoigner de votre soutien aux agents mobilisés sur le terrain, démontrant une fois de plus leur professionnalisme et leur courage au service des usagers. Pour toutes ces raisons, la Saur vous dit MERCI.





LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CANBT EAUX USEES est délégué à SAUR GUADELOUPE dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2023, arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Les avenants du contrat

- **Avenant N°1** : Transfert du contrat de. POINTE-NOIRE à C.A.N.B.T. : **31/10/2016**
- **Avenant N°2** : Transfert du contrat de C.A.N.B.T. au S.M.G.E.A.G. : **21/12/2021**
- **Avenant N°3** : Prolongation du contrat d'1 an jusqu'au 31/12/2022. : **05/01/2022**

Les conventions du contrat

- **Convention de mandat** pour la perception de la « PART COLLECTIVITE » par le délégataire sur territoire de la commune de Pointe-Noire : **21/12/2021**



saur

mission water



PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme : vendre des économies d'eau et plus uniquement des M³, contribuer à la décarbonation des industries, innover en continu, plus vite et de façon responsable, contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière : - 0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné, - 83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020... Pour en savoir plus : rapport intégré 2021 de Saur, disponible sur le site saur.com.



SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 10 Directions Régionales, 21 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR GUADELOUPE prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes $\geq 2\ 000$ eqH avant le 31/12/2024.

SAUR GUADELOUPE dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR GUADELOUPE améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.



ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR GUADELOUPE par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible



SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR GUADELOUPE vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR GUADELOUPE :

La méthanisation permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE : (ARD)

L'ARRETE DU 31/07/2020 REND OBLIGATOIRE LA MISE EN PLACE DES ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE SUR LE SYSTEME DE COLLECTE. AUPARAVANT, IL ETAIT OBLIGATOIRE UNIQUEMENT SUR LES SYSTEMES DE TRAITEMENT SUPERIEUR A 2 000 EQH.

Avec cette modification depuis 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance**, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Type de système d'assainissement	Services ciblés	Echéances
CPBO \geq 600 kg/j de DBO5 \geq 10 000 EQH	Service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2021
CPBO $<$ à 600 kg/j de DBO5 et \geq 120 kg/j de DBO5 $<$ 10 000 EQH et \geq 2 000 EQH		au plus tard le 31 décembre 2023
CPBO \geq à 12 kg/j de DBO5 \geq 200 EQH		au plus tard le 31 décembre 2025



LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP $\geq 10\ 000$ EH)

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)



La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).

- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.



La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

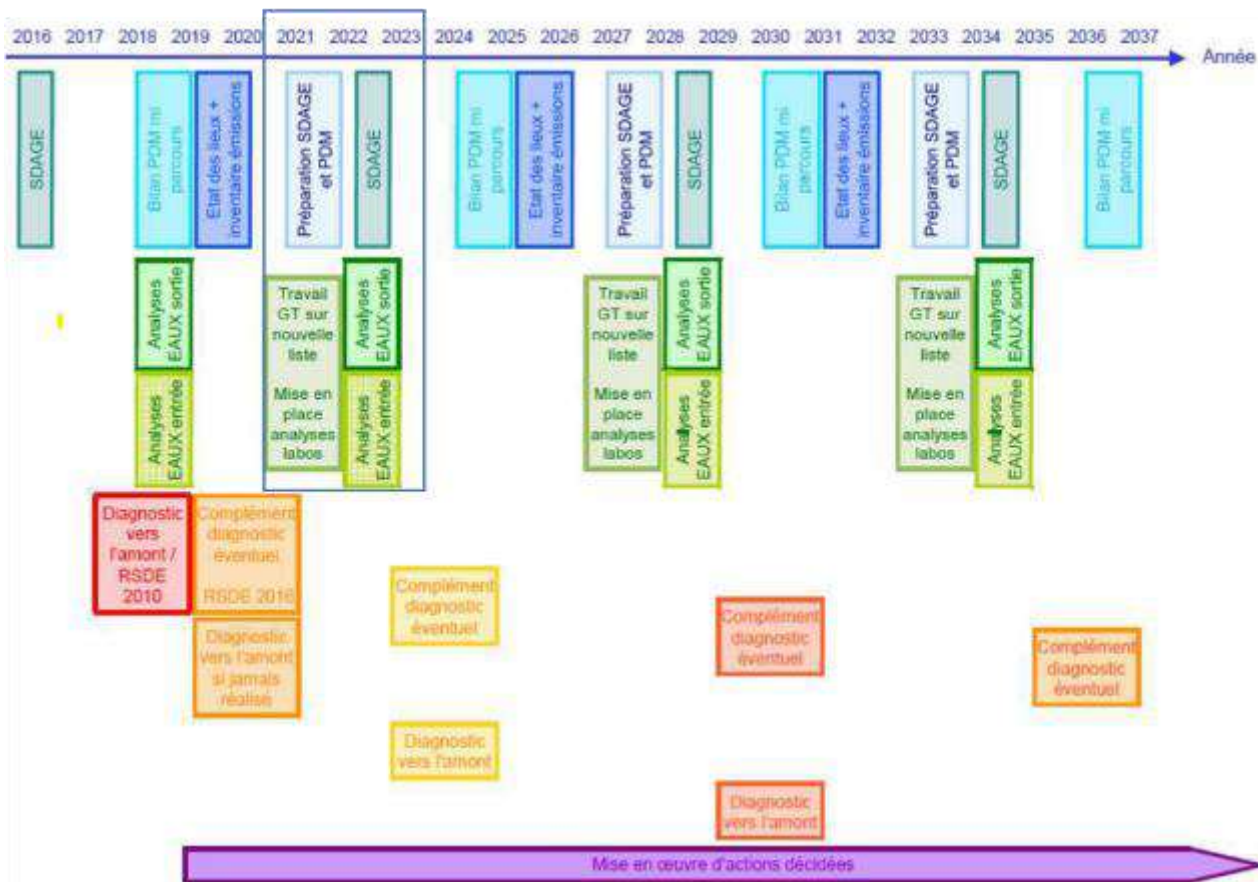
- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle précise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEP.

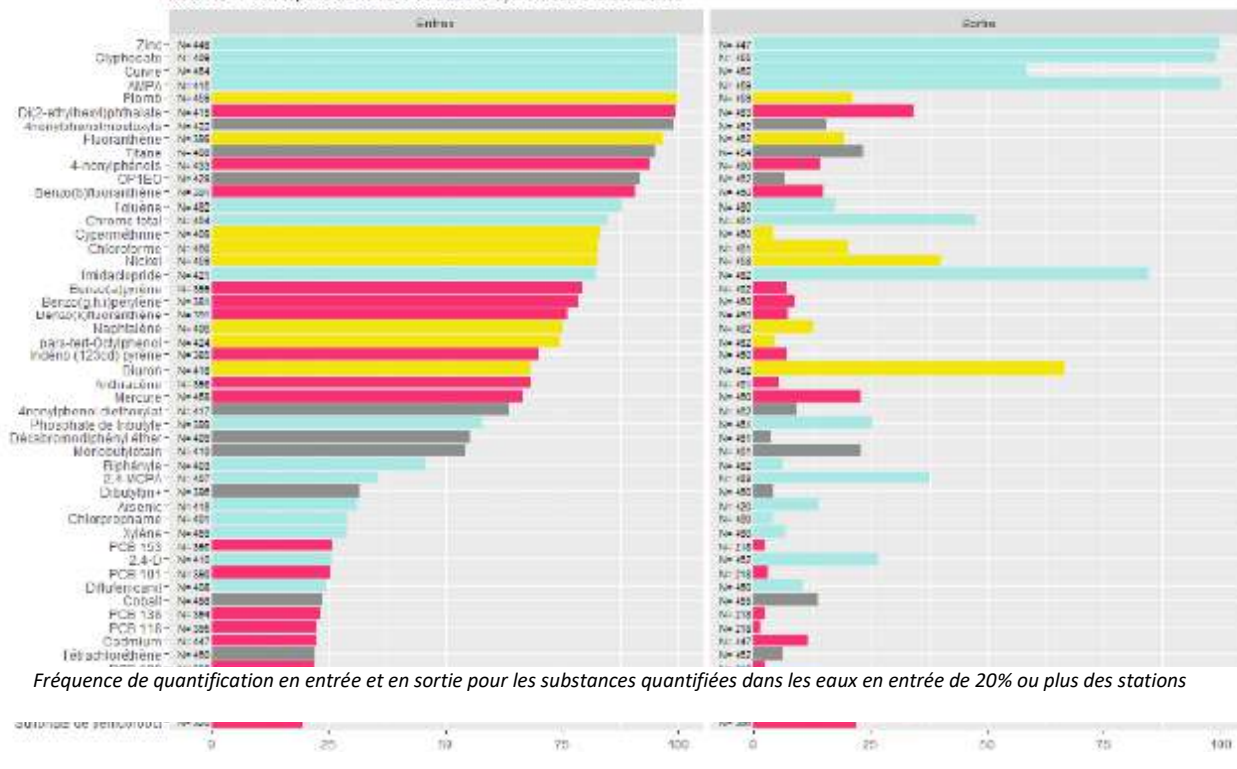
Calendrier de l'action RSDE



Bilans publiés (INERIS, campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

Substances quantifiées dans les rejets d'au moins 20% des STEU

Note : le 'N' correspond au nombre de stations ayant mesuré la substance



Fréquence de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20% ou plus des stations

NOTRE EXPERTISE DE PROXIMITE

SAUR peut vous faire bénéficier de son réseau de partenaires sélectionnés pour leurs compétences spécifiques

dans le domaine des micropolluants.

En complément d'une prestation analytique simple, nous vous apporterons par le biais de ce marché de service :

- Un conseil personnalisé et une expertise technique en fonction des résultats obtenus,
- Des interlocuteurs SAUR impliqués, connaissant les installations d'épuration, qui prendront en compte toutes vos
- demandes avec une réactivité reconnue. Nos experts process seront vos interlocuteurs privilégiés pour la bonne conduite de cette prestation.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi et de la bonne exécution de ce marché.
- Assurer les relations courantes relatives à ce marché avec vos services et la Police de l'Eau.
- Commenter les résultats des rapports d'analyses des micropolluants



LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

Le recours au recyclage des eaux non conventionnelles, comme les eaux usées traitées, devient une nécessité dans des régions de France où les manques d'eau deviennent chroniques. Il est également mis en œuvre là où l'enjeu est environnemental lorsqu'il s'agit de limiter des rejets d'eaux usées dans un milieu fragile.

Les incitations aux économies d'eau ; sensibilisation du public, amélioration des performances hydriques des usines d'eau potable, réduction des fuites sur les réseaux, etc. sont autant de moyens de limiter la pression sur la ressource. Quand tous ces efforts ont été menés pour

réduire les pertes en eau, le **recours à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** devient une alternative d'intérêt, dès lors qu'il n'y a pas de conflit d'usage. En donnant une seconde vie aux eaux usées, la REUT permet de fournir une eau traitée, voire désinfectée, de qualité suffisante pour satisfaire des usages réglementés en France (arrêté de 2010 révisé en 2014) qui sont l'irrigation agricole et l'arrosage d'espaces verts ainsi que des usages non réglementés comme celles à vocation urbaines (nettoyage de voirie, hydrocurage...) et la recharge de nappes. Ces réutilisations peuvent faire l'objet d'expérimentation depuis mars 2022. Parallèlement à ces expérimentations, le Règlement Européen, entré en vigueur depuis 2020, sera mis en application en juin 2023. Il définira de nouvelles règles de REUT communes à tous les Etats membres. Plus sévères que celles de l'arrêté français, elles ne concernent toutefois que les usages agricoles (cf. **synthèse réglementaire en annexe**).

Malgré cette opportunité de réemploi de l'eau, son encadrement réglementaire et l'évolution de celle-ci, cette solution rencontre encore des freins d'ordre économique ou liés à son acceptabilité sociétale.

Pour accompagner les collectivités locales dans leur politique de gestion de l'eau et contribuer au maintien des activités économique, agricole, industrielle et touristique sur les territoires, les solutions techniques existent. Le Groupe Saur propose **une large gamme de procédés tertiaires** répondant aux exigences de sécurité et de qualité sanitaire attendues. Ces technologies d'affinage sont modulaires et s'adaptent à tous les besoins et usages, qu'ils soient agricoles ou urbains.

Sur ce thème, Saur accompagne les collectivités depuis les années 80 avec une accélération des demandes depuis les années 2010 et très significative depuis la sécheresse de l'été 2022.

QUELQUES REFERENCES SAUR SIGNIFICATIVES :

A la Flotte-en-Ré (Charente-Maritime) : la station d'eaux usées urbaines (STEU), d'une capacité de 36 000 EH, délivre chaque année depuis **2011** entre 30 000 et 50 000 m³ d'EUT de qualité A pour **l'irrigation agricole** de 113 ha de cultures de pommes de terre AOC, mais également de maraîchage, de vergers, de grandes cultures et même pour l'arrosage de carrières de clubs hippiques. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en février **2017**.

A Maunon (Morbihan) : la réutilisation des eaux usées traitées a répondu à **un enjeu environnemental** : réduire en période d'étiage le débit du rejet de la STEU dans le milieu naturel fragile soumis à des contraintes environnementales fortes (zones Natura 2000, ZNIEF,...). Grâce à la REUT, la STEU a réduit son impact environnemental depuis **2018** : plus de 30 % de son débit annuel, voire plus de 50 % en période d'étiage, ne sont plus rejetés dans le cours d'eau, Le Doueff.

La REUT mise en place en coordination avec les régulateurs depuis **2008** sur la STEU (5 000 EH) a permis **l'irrigation agricole** de plus de 100 ha de grandes cultures (maïs, blé, colza, prairies). 35 000 m³ d'EUT sont ainsi mis à la disposition des agriculteurs chaque année, avec un volume potentiel de 60 000 m³ par saison. L'arrêté préfectoral REUT obtenu en **février 2021** a fait l'objet d'une instruction de dossier durant 15 mois.

A Saint-Armel (Morbihan) : la mise en œuvre de la REUT sur la STEU (2 000 EH) permet de sécuriser la **production agricole** pour les cultures maraîchères et les grandes cultures. Un projet démarré en octobre 2022 a pour objectif de réduire le risque sanitaire et de sécuriser l'usage malgré la mise en vigueur du Règlement Européen tout en étendant la surface d'irrigation agricole (multipliée par 4) grâce entre autres à la fertirrigation par goutte-à-goutte enterré. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **mars 2021**.



Au Bono (Morbihan) : la REUT en cours sur la STEU (7 000 EH) a pris le relais en **2018** de la station voisine (Baden) et permet de fournir chaque année jusqu'à 50 000 m³ d'EUT par an pour **l'arrosage du golf** de Baden. L'arrêté préfectoral REUT était en cours d'instruction en **juin 2022**.

A Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan) : la REUT est en place depuis **2006** sur la STEU (18 000 EH). Elle permet de fournir chaque année 65 000 m³ d'EUT, extensibles à 120 000 m³, pour **l'arrosage du golf** de Rhuys Kerver (20 hectares en REUT). Les travaux de réhabilitation de la filière retardés par la COVID ont entravé l'instruction de l'arrêté préfectoral REUT toujours en cours.

A Narbonne plage (Aude) : la REUT mise en œuvre en 2020 par une REUT BOX de 50 m³/h installée sur la STEU de Narbonne Plage-Gruissan permet **l'irrigation agricole** de 81 ha de vignes (projet d'extension à 180 voire 300 ha) par fertirrigation (démonstrateur R&D IRRI-ALT'Eau 2013-2021) avec un volume potentiel d'EUT de 61 000 m³/saison. Le contrat de prestation de service SAUR a été remporté en janvier 2022 (Véolia sortant) et la REUT agricole démarrée par Saur au mois de juin de la même année. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **11/2020**.

UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE AU SERVICE DES COLLECTIVITES

Les **objectifs** de la REUT sont donc de :

- **Préserver** la ressource en eau,
- **Palier** un manque d'eau pouvant être accentué par les changements climatiques en cours,
- **Créer**, développer ou maintenir une activité économique,
- **Protéger** un milieu sensible en améliorant la qualité d'un rejet d'eau traitée,
- **Améliorer** le cadre de vie en favorisant la biodiversité (espaces verts, lutte contre les îlots de chaleur urbain, bassins d'agrément, ...),
- **Encadrer** des usages directs ou indirects existants et améliorer une situation sanitaire,
- **Mettre en lien** différents acteurs économiques, institutionnels et sociaux de son territoire.

Au préalable, les actions définies en amont sur les économies d'eau (usagers, usine eau potable, réseaux...) doivent être optimisés et les contours du besoin, du potentiel, de la disponibilité, et des faisabilités technique, environnementale, économique et sociale doivent être bien définis.

L'accompagnement par un Bureau d'Etudes spécialisé est d'autant plus utile que la demande est confrontée à un besoin territorial dans le cadre d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et que le dossier peut être complexe à défendre.

En septembre 2022, le groupe Saur a fourni plus de 1,2 million de m³ d'eaux usées réutilisées sur une dizaine d'installations en France de tailles variables.

A savoir qu'entre 2021 et 2022 ; 3 sites ont obtenu leur arrêté préfectoral REUT : Mauron, Le Bono et St Armel ; toutes 3 situées en Bretagne.

Nos réalisations REUT, éprouvées depuis, à minima, 2006, sont des réussites, des gages de retours d'expériences et d'amélioration qui profiteront à nos projets à venir et dans l'acceptation de cette solution visant à limiter la pression sur la ressource en eau lors de périodes critiques.



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

La collectivité

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe

La Présidente : M. Jean-Louis FRANCISQUE

Siège : Route de Blanchard - CS 80 002
97190 LE GOSIER

Téléphone : 0590 413 333

e-mail : serviceclient@smgeag.fr



Les collectivités adhérentes

Nom de la commune	Nom des Maires	N° téléphone Mairie
POINTE-NOIRE	Mme Camille ELISABETH	05 90 98 01 04



Le Service de Police de l'Eau

Organisme : DEAL

Interlocuteur : SEGUIN Luc / DUPOUTS Bernard

Adresse : DEAL GUADELOUPE
Service Ressources Naturelles - Unité Basse-Terre
Cité Guillard, chemin des bougainvilliers
97100 Basse-Terre

Téléphone : 0590 99 35 76

Télécopie : 0590 99 35 60

e.mail : Bernard.Dupouts@developpement-durable.gouv.fr
luc.seguin@developpement-durable.gouv.fr



L'Office de l'eau

L'interlocuteur : Mr LABAN

Adresse : Imm Valkabois, ZA de Valkanaërs Rte de la Grande Savane
97113 Gourbeyre Guadeloupe

Téléphone : 0590 80 99 78

Télécopie : 0590 80 02 21



Le délégataire SAUR

Directeur Général Nicolas TOUZET

Chef de Secteur Joseph FRANCILLETTE

Adresse : Zone Artisanale de Calebassier 97100 BASSE-TERRE

Téléphone : 0590 99 36 00

Télécopie : 0590 81 14 44

E-mail : nicolas.touzet@saur.com
joseph.francillette@saur.com





LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

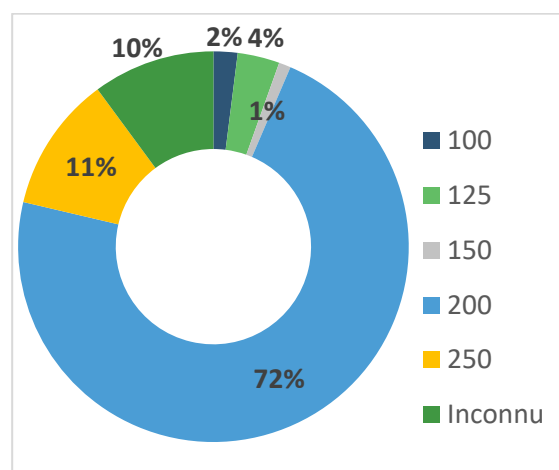
4.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	1 800
Poste(s) de relevage	3
Linéaire de conduites (Kml)	8.715



Répartition par diamètre



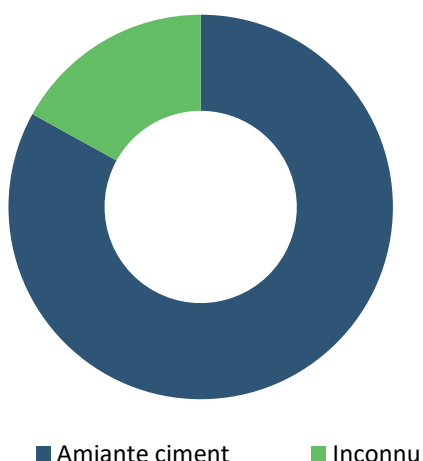
LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2022, le linéaire de canalisations est de - km.

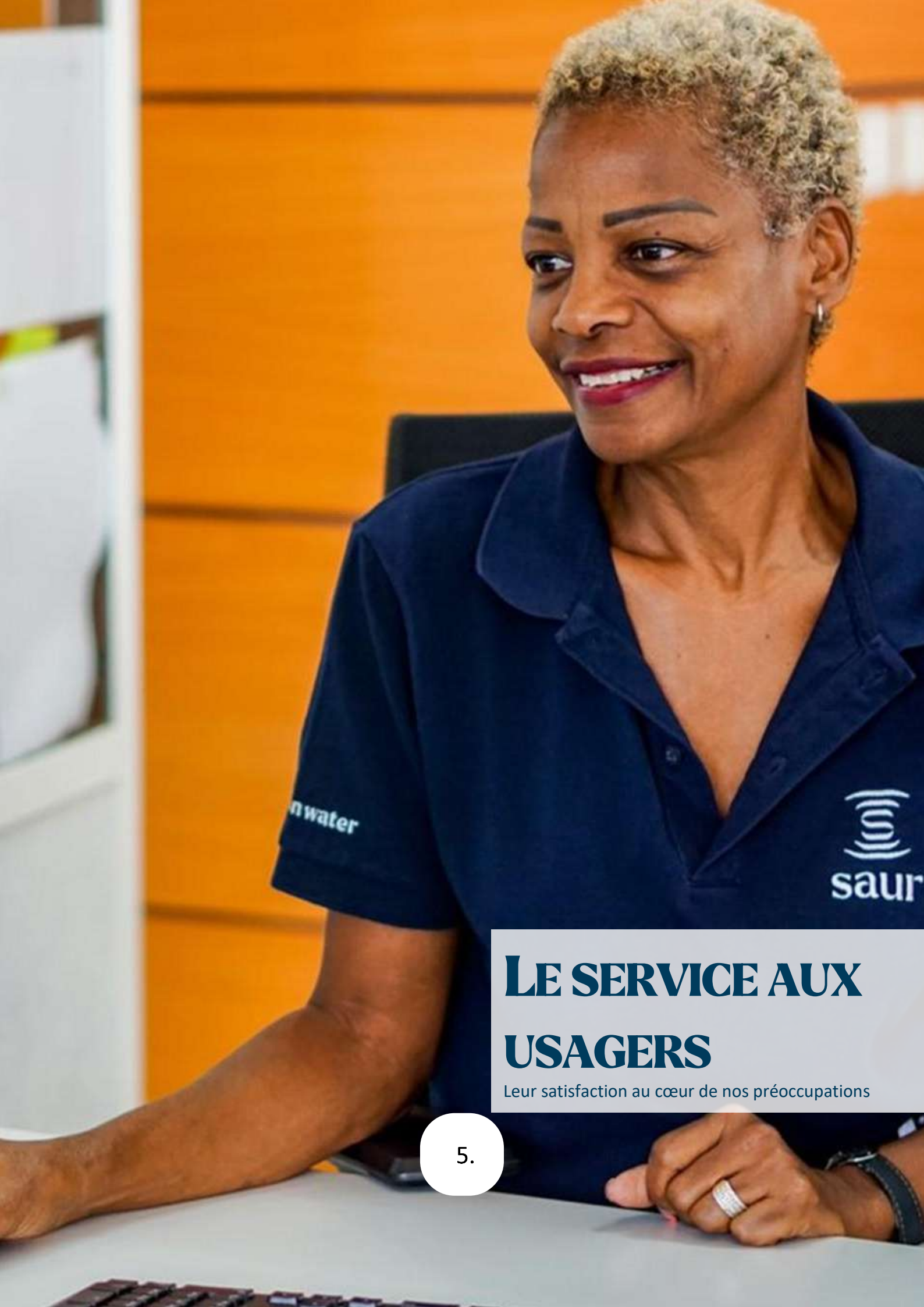
Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
100	2%
125	3%
150	1%
200	72%
250	11%
Inconnu	10%

Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	83%
Inconnu	17%



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

5.

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2021	2022	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	770	738	-4%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LES VOLUMES ASSUJETTIS A

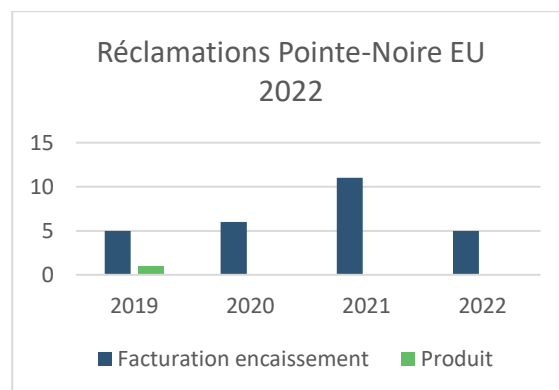
L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2021	2022	Evolution
Total de la collectivité	105 393	60 754	-42%

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020	2021	2022	Evolution
Facturation encaissement	5	6	11	5	-55%
Produit	1	0	0	0	-

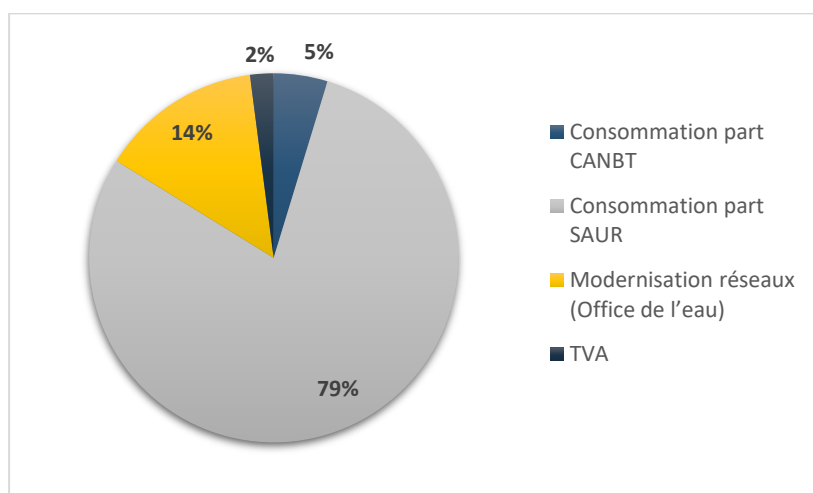


TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2023 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Prix d'une facture de 120 m3

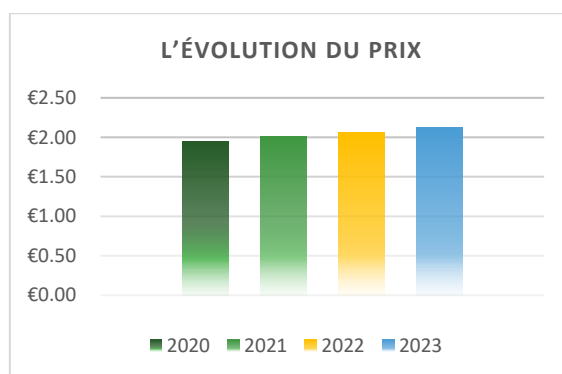
Assainissement	2022
Consommation part CANBT	12.00 €
Consommation part SAUR	201.23 €
Modernisation réseaux (Office de l'eau)	36.00 €
TVA	5.24 €
TOTAL TTC (base 120 m3)	254.47 €
Soit	2.12 €/m3

Décomposition par acteur



L'évolution du prix

Année	2020	2021	2022	2023
Prix du m3 au 1er janvier	1.95 €	2.01 €	2.06 €	2.12 €
Evolution N/N-1		3.3%	2.2%	3.0%





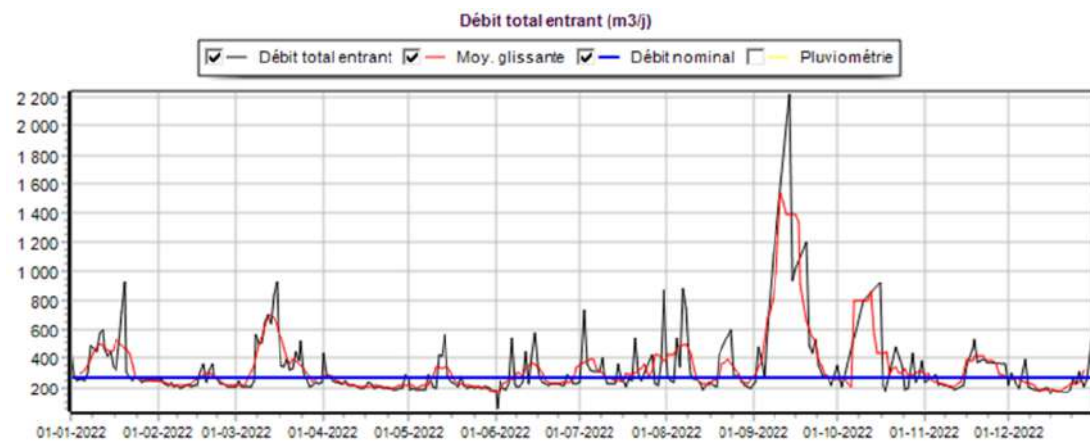
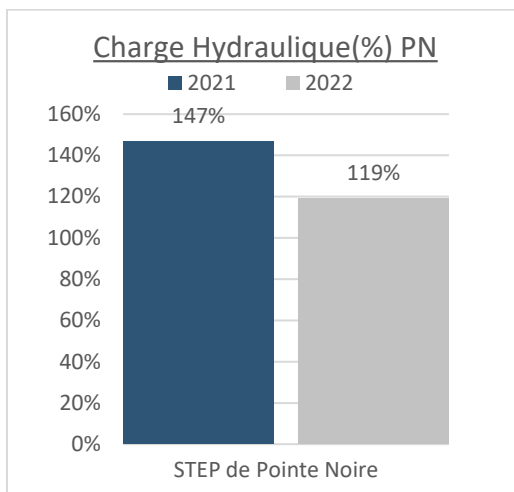
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LE TRAITEMENT

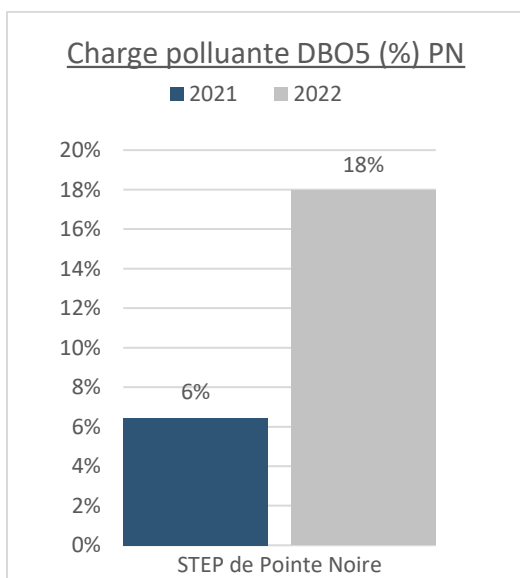
Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique



Charge polluante

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale



Les volumes (en m3)

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2021	2022
Consommation en KWh	63 406	58 857

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR GUADELOUPE a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues (en tMS)

Productions de Boues (en tMS)	2021	2022
Pointe Noire	9.6	8.21



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

7.

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2021	2022
Pointe Noire	2	2



Conformité des stations d'épurations

STEP	2021	2022	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Station d'Epuration des PLAINES (PN)	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).

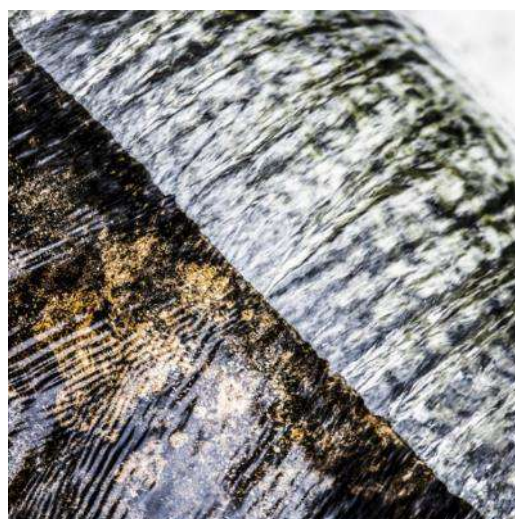
Conclusion

Pour l'année 2022, les bilans réalisés sont conformes aux exigences de l'Arrêté du 21 Juillet 2015.

Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres DBO5, DCO, MES, avec des valeurs supérieures à 85%.

Le taux de charge hydraulique reste toujours élevé avec un taux moyen de 119%. Parallèlement, le taux de charge en DBO5 constaté est de 18 %. Ces 2 valeurs mettent en évidence une dilution de l'effluent dans le réseau (entrées d'eaux parasites).

La synthèse des bilans est présentée en annexe.





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100%	0.61	100%	8.21
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données Mesurestep		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	8.21 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
86	8.715 km	10	19.4	-	3 275
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée). Donnée Mesurestep	Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	8.715 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	0	22.9	8.715 km
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
1 308	2.12 €	2.06 €

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2022	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
30.7%	62 325 €	202 873 €	0‰	725
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
0.00 €/M3	60 754	0 €
	Données de consolidation	Données de consolidation

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a green hard hat, an orange high-visibility safety vest over a dark blue shirt, and blue work pants. They are holding a wooden tool, possibly a shovel or pry bar, and are positioned between large, dark-colored pipes. The trench walls are made of earth. The scene is brightly lit, suggesting an outdoor or well-lit indoor environment.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

9.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR GUADELOUPE assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

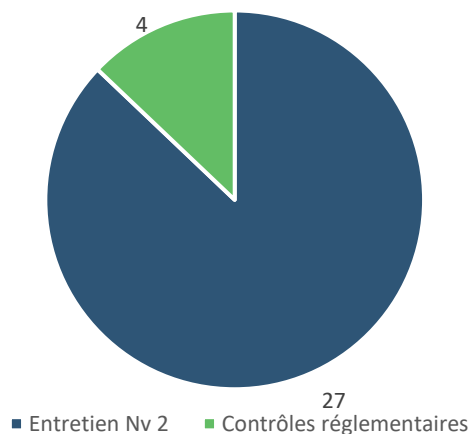
Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2021	2022
Entretien niveau 2	9	27
Contrôles réglementaires	5	4



Bilans des interventions d'exploitations

	2022
Linéaire hydrocuré avec le camion (ml)	42
Nombre de débouchage	5
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	41
Nettoyage postes de relevage (nombre)	10

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité**

moyenne (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2021	2022
Curatif	3	2
Préventif	6	25

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

SUR LE RESEAU

La mise à niveau des tampons

Un grand nombre de regards reste inaccessible du fait de leur disparition sous enrobés lors d'opérations de voirie. Cette situation qui perdure depuis plusieurs années a des répercussions dans notre activité quotidienne. L'accessibilité aux réseaux est un point crucial pour maîtriser la collecte des effluents.

Le tableau qui suit présente en fonction des communes le nombre de regards inaccessibles par rapport à la totalité du patrimoine.

Tableau 1 Nombre de tampon par commune

COMMUNE	LONGUEUR (ML)	REGARDS ACCESSIBLES (1)	REGARDS INACCESSIBLES (2)	TOTAL REGARDS (3)=(1+2)	ACCESSIBILITE AUX RESEAUX (1/3)
POINTE-NOIRE	7 360	105	77	182	58%

Il est important que l'exploitant soit consulté lors des opérations de voirie afin d'aider à la préservation du patrimoine de la collectivité.

Les modifications de réseaux

Travaux de lutte contre l'intrusion d'eaux parasites conformément au diagnostic Safège réalisé en 2004.

SUR LES POSTES DE RELEVEMENT/ MOYENS DE COMPTAGE

Le système d'assainissement vieillit et nécessitera inévitablement une remise à niveau dans les années à venir. La collecte d'informations sur les débits pendant une durée significative (plusieurs années) est le moyen qui le plus efficace pour optimiser le périmètre et les coûts de ces travaux.

Il est nécessaire dès à présent pour anticiper cette étape, d'équiper de moyens de comptage, les postes de relèvement.

Il est important de noter que le coût de ces investissements peut-être très faible au regard des sommes à engager pour la réhabilitation ou la réalisation d'un ouvrage neuf.

Vanne d'isolement des cuves des postes de relevage

Une bonne partie des points sécurité relevés les années antérieures ont été traités (barres antichute sur les postes de relèvement,...). La mise en place de vanne d'isolement des postes de relevage, afin de permettre le travail en toute sécurité dans les cuves quand cela est nécessaire, notamment lors des opérations de curage des ouvrages reste à réaliser.

Mise en place de groupes électrogènes

Afin de mieux assurer la continuité de service des sites de collecte, il serait nécessaire d'étudier l'opportunité d'y installer des groupes électrogènes permettant de fournir une alternative lors des défaillances du réseau d'alimentation électrique.

Le génie civil

Il devient nécessaire de traiter les revêtements intérieurs des cuves, afin de limiter l'érosion des bétons par l'H₂S. Ce sujet devra au final être traité préventivement par l'injection de produit bloquant la formation d'H₂S dans les réseaux.

SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT

Moyens de comptage

Le système d'assainissement vieillit et nécessitera inévitablement une remise à niveau dans les années à venir. La collecte d'informations sur les débits pendant une durée significative (plusieurs années) est le moyen qui le plus efficace pour optimiser le périmètre et les coûts de ces travaux.

Il est nécessaire dès à présent pour anticiper cette étape, de disposer de moyens de comptage sur les filières eau et boues.

Il est important de noter que le coût de ces investissements peut-être très faible au regard des sommes à engager pour la réhabilitation ou la réalisation d'un ouvrage neuf.

La mise en œuvre de ces équipements fournira des données quantitatives

Aménagement des points de prélèvement

C'est la suite logique à la mise en place de moyen de comptage, qui fournira les données qualitatives.

Nous rappelons que la réglementation impose que les prélèvements soient asservis au débit des effluents entrants et ou sortants.

Les données quantitatives et qualitatives réunies, permettront de mieux apprécier les flux des pollutions transitant par le site de traitement.

